

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PAROLES A MÉDITER

Dans son discours de Marseille, le Président du Conseil a nettement déclaré que le Parlement a le devoir de mener à bien l'élaboration des lois d'assistance publique.

Il est, en effet, tout à fait nécessaire en même temps qu'on poursuivra sans relâche l'amélioration du sort des humbles, de songer à garantir au travailleur le morceau de pain de ses vieux jours. Les lois d'assistance et de solidarité sociale ont été promises à la démocratie. Il ne faut pas, sous peine de faire faillite à ses engagements, en retarder l'examen. La Chambre a déjà commencé à marcher dans cette voie; elle doit faire davantage. Il faut en arriver à la création des caisses de retraite pour les vieux travailleurs.

Ces questions d'assistance ne sont certes pas nouvelles. Est-ce une raison pour toujours les ajourner? Précisément, nous feuilletons récemment la collection des si mémorables discours que Victor Hugo prononça à l'Assemblée Nationale, où le grand orateur se manifesta avec tant de puissance. Le hasard nous avait fait tomber sur la discussion qui se livra le 9 juillet 1849, sur une proposition de M. de Melun, dont le but était la préparation d'une législation sur la prévoyance et l'assistance publique.

Combien les paroles de Victor Hugo sont encore bonnes à méditer!

Veut-on que nous reproduisions quelques passages de son admirable discours? « J'entends dire à tout instant, s'écriait Victor Hugo, qu'il n'y a que deux manières de rétablir l'ordre. On dirait qu'il n'y a de remède souverain que la force; qu'en dehors de la force tout est vain et stérile, et que la proposition de l'honorable M. de Melun et toutes autres propositions analogues doivent être tenues à l'écart, parce qu'elles ne sont, je répète le mot dont on se servait, que du socialisme déguisé. Ceux qui parlaient ainsi ajoutaient que faire espérer au peuple un surcroît de bien-être et une diminution de malaise, c'est promettre l'impossible; qu'il n'y a rien à faire en un mot.... »

« Je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. La misère est une maladie du corps social comme la lèpre est une maladie du corps humain. Détruire la misère oui cela est possible. Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. »

Et abordant le vif de la question, montrant des familles privées de toute ressource, Victor Hugo concluait ainsi: « Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de nous une partie du peuple qui désespère. Vous n'avez rien fait tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain! tant que ceux qui sont vieux et qui ont travaillé peuvent être sans asile... Songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre les abîmes, mais c'est la misère qui les creuse! »

On ne pourrait qu'affaiblir par un commentaire la portée de ces admirables paroles. En les faisant repasser sous les yeux des législateurs, demandons-leur simplement de s'en inspirer et de substituer à « l'aumône qui dégrade l'assistance qui fortifie. »

C. R.

Le procès Humbert-Daurignac

Les dépositions des témoins dans le procès Humbert ont été terminées mardi. Pendant toutes ces dépositions, Thérèse Humbert a persisté dans son système de défense: elle est malheureuse, victime des usuriers, elle est honnête, etc., etc. Les millions existent; quand viendra l'heure, elle parlera, et fera voir les millions.

Seulement, il faut remarquer que Thérèse Humbert avait promis de parler au cours des débats, puis à la fin des dépositions; maintenant, elle ne veut plus rien révéler que lorsque le procureur général aura terminé son réquisitoire.

Son intention est même, a-t-elle enfin dit au président dans l'audience de mardi, de ne parler qu'après la fin des plaidoiries. A ce moment, elle fera voir les millions.

Le procureur général Blondel a prononcé un réquisitoire très serré, très éloquent, dans lequel il dévoile les trucs de la famille Humbert.

Pour lui, ce qui ne fait aucun doute, c'est l'existence des Crawford qui ne sont autres que Romain et Emile Daurignac.

M. Blondel traite de fantaisistes tous les récits faits par Mme Humbert au sujet de l'héritage.

C'est un roman, une histoire de brigands que la justice doit réprimer.

Il conclut en demandant une sévère condamnation contre les accusés.

M^e Laborie a commencé hier sa plaidoirie en faveur de Mme Humbert.

Autour du procès

On annonce que M. Lebaudy, député de Seine-et-Oise, intente une action en 50,000 francs de dommages-intérêts à l'Autorité qui a publié un article disant que les millions de Mme Humbert provenaient de la famille Lebaudy.

L'Autorité, mardi matin, publiait une note signée C... l'initiale de M. Paul de Cassagnac. Dans cette note, M. de Cassagnac, qui est absent de Paris, déclare que l'article en question a paru à son insu, et qu'il regrette et désapprouve cette insertion.

INFORMATIONS

Pie X et la France

Le correspondant du Figaro, à Rome, a interviewé le duc de la Salle de Rochemaure qui a été reçu par Pie X. Le duc qui est la première personnalité française à laquelle le pape ait donné audience, a déclaré que Pie X aurait à l'endroit de la France la même attitude que Léon XIII. Il aura un amour paternel pour la fille aînée de l'Eglise.

Au sujet du Concordat, le pape a exprimé l'avis que c'était une œuvre sage, non sans défaut comme toute œuvre humaine, mais que c'était encore ce qu'il y avait de mieux, aussi bien dans l'intérêt de l'Eglise que du gouvernement français.

Dans le Sud-Oranais

Au retour de la colonne qui a récemment

opéré au Bechar, l'occupation de Ben-Zireg fut décidée. Au moment de l'occupation, le général commandant la division d'Oran a réclamé une force mobile, et le général Caze a donné des ordres, il y a huit jours pour l'envoi à ce poste d'un escadron de chasseurs et d'un peloton de spahis. Le départ des escadrons d'Aïn-Sefra ne doit être que l'exécution de ce mouvement. Il est d'ailleurs exact que de nouvelles Harkas de Berabers ont été signalées, ces derniers temps, comme se dirigeant vers la Zousfana.

Télégraphie sans fil

Un voyageur qui se rendait ces jours derniers de Liverpool à New-York, à bord de la Campania, eut un pressant besoin d'argent. Sachant que sa mère se trouvait sur le paquebot Lucania, qui fait la traversée de New-York à Liverpool, il recourut au télégraphe sans fil pour lui demander un mandat télégraphique de 10 livres sterling. En effet, quand les navires furent en communication, M. Robertson télégraphia ce qui suit à sa mère: « Prière de verser au caissier de la Lucania la somme de 10 livres sterling, avec ordre d'autoriser le caissier de la Campania à me remettre pareille somme. » Une heure après le caissier de la Campania recevait de son collègue de la Lucania le télégramme suivant: « Payez à Henri Robertson 10 livres. Ai reçu montant de sa mère à bord Lucania. »

Une nouvelle invention d'Edison

M. Edison, le célèbre inventeur, annonce qu'après des expériences prolongées pendant des années, il est parvenu à construire un phonographe d'utilité commerciale. Ce nouvel appareil permet d'enregistrer les témoignages devant les tribunaux; on dit qu'un dactylographe, muni de deux de ces machines, l'une pour enregistrer et l'autre pour reproduire, pourra accomplir la besogne de huit dactylographes qui travailleraient suivant le système actuel.

CHRONIQUE LOCALE

PRÉCISIONS S. V. P.

Dans son numéro du 14 août, la Petite Gironde publie concernant M. Caviolle, conseiller de préfecture, un entrefilet où nous lisons, après de grands éloges: « Quant à son républicanisme et celui de sa famille, il était indiscutable et d'ancienne date. »

C'est une réponse indirecte à des critiques parues dans le Journal du Lot.

Eh bien, nous maintenons toutes nos critiques parce que nous savons que le républicanisme de M. Caviolle n'était pas bon teint.

En 1885, par exemple, M. Caviolle combattait-il dans les rangs des républicains? Nous serions reconnaissant à notre confrère de répondre sur ce point précis.

M. PELLETAN A CAHORS

A l'occasion du mariage de M. Ripoche, ingénieur de la marine, attaché au cabinet du ministre de la marine, avec Mlle de Verninac, fille de l'ancien vice-président du Sénat, M. Pelletan viendra dans le Lot.

Le Conseil général du Lot, a décidé de recevoir le ferme ministre de la marine, et la municipalité de Cahors a l'intention d'organiser des fêtes dans notre ville.

M. Pelletan viendrait en effet à Cahors, et inaugurerait le buste élevé à la mémoire de M. de Verninac, ancien sénateur, et ancien président du Conseil Général du Lot.

On sait que ce buste a été placé dans l'hôtel de la préfecture, dans la salle des maréchaux.

La visite de M. Pelletan aura lieu vers la fin du mois de septembre.

Les républicains de notre département et spécialement ceux de Cahors apprendront avec joie cette information.

Nous croyons savoir et nous sommes heureux d'annoncer qu'à l'occasion du prochain voyage du Ministre de la Marine à Cahors, la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de notre ville organise un grand banquet populaire par souscription.

Nous en reparlerons dans quelques jours.

Mairie de Cahors

AVIS

Le lundi 31 août 1903, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, vente aux enchères publiques sur baisse de mises à prix à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers immeubles situés dans la rue Darnis et restant libres après l'ouverture de la rue Rousseau.

Le plan et le cahier des charges sont déposés au secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir (Dimanches exceptés).

Le Maire,
J.-H. COSTES

Le téléphone à Cahors

Il est fortement question de l'installation prochaine dans notre ville du téléphone.

La municipalité de Cahors, après entente avec la Chambre de commerce du Lot, serait décidée à accepter les conditions proposées par l'administration pour procéder à cette installation.

L'occasion en effet est très favorable pour doter Cahors et les principaux centres du département du Lot d'une ligne téléphonique dont jouissent depuis déjà longtemps quelques chefs-lieux de canton limitrophes, tels que Puy-Larroque, Caussade.

La dépense afférente à cette installation sera relativement peu importante par suite de la création d'une nouvelle ligne décidée par l'administration supérieure.

La municipalité de Cahors et la Chambre de commerce du Lot doivent s'entendre pour participer à la dépense de cette installation téléphonique dans notre département, avec les villes de Souillac et de Gourdon qui également désirent cette installation.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle sont instamment priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu le dimanche, 23 courant, à 2 heures très précises du soir.

(Siège social, Rue du Lycée, n° 4).

Ordre du jour :

Question du local;
Communications importantes.

N. B. — Présence absolument indispensable.

Le Secrétaire.

CLUB ALPIN FRANÇAIS

SECTION DU LOT ET DE PADIRAC

Excursion en Auvergne et dans le Haut-Quercy

La section du Lot et de Padirac a organisé pour les 10, 11 et 12 septembre une ex-

curSION en Auvergne et dans le Haut-Quercy.

L'itinéraire est combiné de manière à permettre aux membres du Club Alpin, adhérents au Congrès organisé par la section du Sidobre, de rejoindre sans difficulté le rendez vous fixé à Rodez dans la matinée du 13 septembre.

Rendez-vous à Aurillac: soit dans la soirée du mercredi 9 septembre, soit dans la matinée du 10.

Jeudi 10. — Départ d'Aurillac en chemin de fer à 8 h. 57 du matin (en correspondance avec la ligne de St-Denis-près-Martel et l'express de nuit de Paris-Toulouse par Capdenac). Arrivée au Lioran à 10 heures 20. — Déjeuner au Lioran. — Promenade aux environs, ascension facultative du Plomb du Cantal (1858 mètres). — Départ du Lioran à 6 heures 56. — Arrivée à Murat à 7 h. 23. Dîner et coucher à Murat. (Grand Hôtel de la Paix).

Vendredi 11. — Départ de Murat en voiture à 6 heures précises du matin. — de Murat au Pas de Peyrol. — Ascension du Puy Mary à Salers.

Arrivé à Salers à 2 heures. Visite de la ville. Départ en voiture pour Drujac, pour le train de 5 h. 14, arrivée à Aurillac à 6 heures 51. Dîner et coucher à Aurillac.

Samedi 12. — Départ d'Aurillac à 4 h. 33 du matin, arrivée à Bretenoux-Biars à 6 h. 19.

Petit déjeuner à la gare de Bretenoux. Départ en voiture pour Padirac. Au passage visite de la grotte de Presque, et de la gorge d'Autoire, nouvellement aménagée par les soins du Touring Club. Déjeuner à Padirac sur la terrasse du gouffre. Visite facultative de Padirac. Dislocation.

On pourra, dans la soirée visiter Rocamadour, et y coucher, pour en repartir le 13 à 5 h. 51 du matin, arriver à Capdenac à 6 heures 59 et à Rodez à 9 h. 29.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Depyre, président de la section du Lot et de Padirac, Boulevard Gambetta 53, Cahors (Lot).

Les adhésions seront reçues jusqu'au 31 août, et devront être envoyées à la même adresse. On est prié de spécifier si l'on doit coucher à Aurillac le mercredi 9 septembre, et à Rocamadour le samedi 12, afin que les chambres puissent être retenues.

Exposition de Brive

L'inauguration officielle de l'exposition nationale de Brive aura lieu le dimanche 23 août 1903.

Cette exposition est placée sous le patronage de la municipalité et des comités composés de M. le Préfet de la Corrèze, de M. le Sous-Préfet de Brive, de M. le colonel du 14^e régiment d'infanterie, de M. le président du tribunal de commerce de Brive, de MM. les Sénateurs et Députés de la Corrèze et des notabilités commerciales, industrielles et scientifiques de la région.

L'inauguration se fera avec le gracieux concours de la société musicale « La Ste-Cécile », et à laquelle assistera une délégation des sociétés et syndicats professionnels de la ville.

L'exposition et les jardins seront brillamment éclairés à la lumière électrique. C'est-à-dire que le bal à grand orchestre qui aura lieu le soir du dimanche 23 août, de neuf heures à onze heures, aura un plein succès.

Des fêtes de jour et de nuit seront organisées pendant toute la durée de l'Exposition. Le prix d'entrée est fixé à 0 fr. 50 centimes.

Nous rappelons que des cartes d'abonnement au prix de 5 fr. 50, photographie comprise, donnant droit à l'entrée permanente pendant l'Exposition, sont en vente au contrôle ainsi que dans tous les bureaux de tabac.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DU JEUDI 20 AOUT 1903

Royal légion (allegro)	Sousa.
Sémiramis (ouverture)	Rossini.
Rose-Mousse (valse-lente)	Bosc.
Lakmé (Fantaisie)	Delibes.
Gloire aux femmes (polka-maz.)	Strob'l.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — En réponse à un article paru ici même, il y a quelques jours, nous

recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

RÉPONSE A M. LE MAIRE DE CASTELNAU

Dans le *Journal du Lot*, n° du 1^{er} août 1903, vous déclarez mauvais l'enseignement donné par les religieuses de l'Immaculée Conception à Castelnau pendant 56 ans : vous leur reprochez deux abus qui se trouvent rarement ensemble : la coquetterie et les coiffes de Sainte Catherine. Pour user modérément du droit de réponse, je fais appel à votre courtoisie. Ne seriez-vous pas le plus malheureux des hommes si vous persistiez à amener ainsi contre vous les ménagères de votre bonne ville, sorties presque toutes de notre école, avant le nouvel Evangile que vous prêchez.

Vous parlez de justice et de restitution. Les paroles ne servent à rien si elles ne sont justifiées par des documents et soutenues par des actes. Voici donc ce que je vous propose :

Avec des documents faisant foi devant les tribunaux, je dresserai un état des dépenses faites par ma Congrégation, au profit de la commune de Castelnau depuis 1859, et des sommes qui restaient dues aux titulaires de l'école communale ainsi qu'à la Supérieure de l'Hospice en 1892.

Vous dresserez, avec pièces justificatives de même valeur, l'état des sommes dont vous réclamez restitution.

Ma Supérieure générale m'autorise à vous dire qu'elle s'engage à régler vos notes si vous souscrivez l'engagement de régler les miennes. En attendant, je puis vous demander si c'est par amour de la justice et de la liberté, qu'après nous avoir expulsées de l'école communale, vous avez, l'an dernier, émis le vœu que nous soyons chassées de notre demeure, à nous, et condamnées à mendier notre pain en exil. Je souhaite que vos successeurs n'appliquent jamais contre vous ou contre vos enfants les règles de cette justice changeante et les principes de cette étrange liberté.

SOEUR SAINT-LÉON, Supérieure du couvent de l'Immaculée Conception, Castelnau-Montrattier (Lot).

La réponse de l'intéressé est très simple :

Le Maire, en engageant les bonnes sœurs à restituer le montant de la dépense de la réfection de l'immeuble leur appartenant, immeuble qu'elles avaient prêté à la commune pour compléter l'installation scolaire, n'a eu nullement l'intention d'en faire une affaire litigieuse.

Il a entendu rappeler le fait à leur souvenir, et édifier le public sur la façon d'agir de l'administration d'une époque à jamais mémorable.

Les personnes intéressées ou toutes autres peuvent facilement se rendre compte de la véracité des faits avancés par le Maire, en se transportant à la mairie, où le secrétaire leur donnera connaissance des délibérations y relatives et du conseil municipal et de la commission de l'hospice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel.

Le jeune Antonin Loubière, âgé de 14 ans, domestique chez M. Fréjaville, propriétaire à Sainte-Claire, banlieue de Figeac, comparaitra devant le tribunal correctionnel de notre ville le samedi 22 août, sous l'inculpation de tentative de déraillement. Nous apprenons que deux autres affaires importantes, seront également appelées à l'audience du même jour : 1^o infanticide d'Esclauzels, commune de Saint-Félix dans lequel est inculpée la fille Marie Bonis ; 2^o Suppression d'enfant (inculpée la fille Philomène Maurice, du Causse de Cajarc).

— **Foire du 17 août.** — Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage de 650 à 850 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 80 à 90 c. le kilo. ; porcelets, de 15 à 30 francs la pièce.

Blé, de 16 à 17 fr. l'hectolitre ; avoine, de 6 fr. 50 à 7 fr. ; maïs, de 15 fr. à 15 fr. 50. Volaille, 75 c. le demi-kilo.

Œufs, 70 c. la douzaine. Ni vol ni accident.

ASSIER. — Fête patronale.

— La fête patronale annuelle de notre commune sera célébrée les 22, 23 et 24 août. Le programme est des mieux composés : Salves d'artillerie, réveil en fanfare, jeux divers, courses, bal de jour et de nuit, ascension du ballon monté *Le Gaillot*, illuminations *a giorno* brillant feu d'artifice ; courses vélocipédiques : 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 10 fr. ; 3^e prix, 10 fr.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Coups et blessures. — Ces jours-ci, les nommées Rose B..., épouse P..., et Marie P..., épouse S..., ménagères à Salviac, s'étant prises de querelle pour un motif futile, se sont portées des coups et fait des blessures réciproques.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de cette ville contre ces trop irascibles ménagères.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1^{er} Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du M. di distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, elle peut être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 19 août 1903

Présidence de M. Pauliac.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M. Calmon-Maison.

M. Malvy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Vival demande qu'il soit remis à chaque conseiller général une liste des chemins vicinaux portés au programme. Satisfaction sera donnée.

M. Pauliac fait connaître au Conseil général diverses demandes de subventions déposées par plusieurs associations et plusieurs vœux présentés par des sociétés.

Renvoyé aux commissions.

M. Alayrac dépose un vœu tendant à dispenser de la période des 13 jours les territoriaux domiciliés dans les communes du canton de Labastide-Murat dont les récoltes ont été détruites par la grêle.

M. Lachize dépose un vœu tendant à la suppression des 13 jours, attendu que le Parlement a refusé les crédits afférents à cette période.

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

MM. Rey et Lachize déposent un vœu demandant que les amendes contre les planteurs en matière de culture de tabac soient réduites et ne puissent pas dépasser le chiffre de l'amende fixé par la loi de 1816. Adopté.

M. Vival, au nom de la commission des travaux publics propose de donner acte du dépôt par le Préfet, des rapports communiqués par l'ingénieur en chef.

Une demande de crédit de 550 fr. faite par l'inspecteur d'Académie pour réparations à l'école normale des filles est rejetée.

Communication est donnée d'une lettre de l'entrepreneur du tramway de St-Céré.

M. Baffias, au nom de la commission des travaux publics, propose l'ajournement du vote d'un crédit de 7,624 francs pour dépense supplémentaire dans la construction du Pont de Pinsac. Adopté.

Avis favorable est donné à une demande de classement d'un chemin entre Creysse et Gluges ; mais comme il y a trois projets, le Conseil décide d'examiner quel sera le meilleur projet.

M. Delpon, au nom de la commission des travaux publics, propose le vote d'une somme de 3000 francs pour la construction de la traverse du chemin numéro 33 dans la commune de St-Géry. Adopté.

M. Cocula, au nom de la même commission propose de donner un avis favorable au rapport de l'agent-voyer en chef demandant un crédit de 600 francs pour la construction d'un mur de soutènement dans le chemin de grande communication de Camy. Adopté.

Un projet de construction d'un mur de soutènement sur le chemin de grande communication dans la commune de Labastide-Murat, est ajourné jusqu'à ce que le Conseil municipal de cette commune ait décidé de participer pour une somme de 1300 francs à cette dépense. Adopté.

M. Rey, au nom de la commission des finances propose la majoration des prix pour construction dans le chemin de grande communication n° 43 de Cajarc à Arcambal par Cènevière, adopté.

Un crédit de 2.750 francs pour la reconstruction d'un mur de soutènement aboulé sur le chemin de grande communication n° 32, de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat, adopté.

M. Rey demande en outre qu'à l'avenir l'administration fasse faire de tels travaux dans de meilleures conditions qu'elle n'avait fait jusqu'à ce jour.

M. Longpuech, au nom de la commission des finances rapporte le chapitre 2 du budget des dépenses occasionnées par les propriétés départementales immobilières dont le total s'élève à 11.800 francs, adopté.

Acte est donné du dépôt des comptes d'emploi des fonds d'abonnements et des fonds départementaux affectés en 1902 aux traitements des employés de préfecture et de sous-préfecture.

M. Larnaudie, donne communication d'un rapport sur la réorganisation du service de la vaccination.

Au nom de la commission des finances, M. Larnaudie présente le budget primitif de 1904 (crédit de l'Instruction Publique).

Les articles 6 et 16 sont réservés : ils ont trait aux subventions pour l'établissement des bibliothèques scolaires (300 francs).

Sur l'article 8 (indemnités de déplacement aux instituteurs et aux institutrices) la commission propose de réduire de 200 francs le crédit de 1000 francs.

MM. Costes, Malvy, Cocula protestent ; le crédit est rétabli.

M. Costes, au nom de la commission des finances donne connaissance au conseil du budget ordinaire des dépenses obligatoires dont le total s'élève à 135.270 francs.

L'article 4 (mobilière de la préfecture) est réservé.

Sur l'article 41 (service des épizooties) la commission propose de réduire à 3.400 francs le crédit alloué à ce service ; mais les 600 fr. prélevés seront destinés au paiement des frais de tournées du vétérinaire départemental.

M. Vival s'oppose à cette augmentation de traitement.

Une longue discussion s'engage entre MM. Coste, Cocula, Vival, Malvy père, Talou, Casseignes ; finalement la diminution de crédit

est votée, mais le conseil ajourne la décision pour l'emploi des 600 francs prélevés.

M. **Pagès-Lechesne**, donne communication du dépôt des rapports du professeur d'agriculture, de l'ingénieur des postes et télégraphe, de l'inspecteur du travail. Acte est donné.

M. **Boyer** propose le sectionnement électoral des communes de Cornac, Cahus, Laval-de-Cère, St-Cirq-Lapopie, Larnagol; adopté. Communication est faite de la suite donnée aux vœux formés par le Conseil général dans sa dernière session.

M. **Coudere**, au nom de la commission des vœux, propose le sectionnement électoral de la commune de Bagat; adopté.

Des demandes de changement de foire formées par les communes de St-Cirq-Madelon, Padirac, Frayssinet-le-Gourdonnais, reçoivent un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Séance du 20 août 1903

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Pauliac, président.

M. le Préfet assiste à la séance. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Feyt, excusé.

Le procès-verbal est adopté sans observations.

Sur le rapport de M. Talou, on adopte le chapitre X du budget (archives départementales).

LES CANTONNIERS

M. **Cocula**, rapporteur, rappelle que l'assemblée départementale s'est déjà occupée des légitimes revendications des cantonniers du Lot.

La question des salaires vient d'être heureusement tranchée par M. l'ingénieur en chef, sans que le Conseil général ait à voter de nouveaux crédits. Par suite de modifications heureuses dans l'organisation du travail le salaire des cantonniers des chemins vicinaux du Lot sera, à partir du 1^{er} janvier, le même que celui des cantonniers des routes nationales et ce, sans que le nombre des cantonniers en exercice soit diminué.

M. **Cocula** adresse les remerciements du Conseil général au nouvel ingénieur en chef. Au sujet des retraites, M. Cocula examine longuement la question et fait connaître que la Chambre s'occupe, en ce moment, très sérieusement des retraites des cantonniers de l'Etat.

En raison de cette situation, la Commission estime qu'il serait sage d'attendre la décision de la Chambre au sujet des cantonniers des routes nationales, afin de faire, si possible, aux cantonniers des chemins vicinaux, une situation égale.

Enfin, sur le 3^e point, l'« Amicale des Cantonniers » demande que le Conseil revienne sur sa décision relative aux frais pharmaceutiques et médicaux.

En raison des abus qui se sont produits, et des charges exagérées qui en étaient résultées pour le département, la Commission regrette de ne pouvoir faire droit à cette demande.

M. **Pagès-Lechesne** propose la diminution de 1.000 francs du chapitre relatif aux traitements des Agents-Voyers. Cette somme de mille francs serait versée à la Caisse des retraites des cantonniers.

M. **Lachèze** demande le maintien en fonctions des cantonniers jusqu'au jour de la liquidation de leur retraite; il voudrait en outre que la retraite partit de l'anniversaire du jour de la naissance et non un trimestre après, comme cela a lieu selon l'usage.

M. **Delpon** s'associe aux observations de M. Lachèze.

M. **Vival** demande des explications sur la réduction de 1.000 francs dont a parlé M. Pagès-Lechesne.

On répond que M. l'ingénieur en chef a déclaré que cette réduction était très possible.

M. **Talou** présente également quelques observations au sujet du chapitre du budget relatif aux agents-voyers, qui a progressé dans d'énormes proportions depuis quelques années malgré les indications précises du Conseil général. Il désirerait quelques explications de l'administration sur ce point.

M. **Vival** demande d'ajourner la question des retraites afin de permettre à M. l'ingénieur de fournir au Conseil, insuffisamment éclairé, des documents complets et sérieux, — et à l'Administration, de donner les explications sollicitées par M. Talou.

M. **Talou** ne fait aucune opposition au renvoi de la question des retraites, mais il reste deux autres points sur lesquels on pourrait statuer :

La question des salaires est réglée. Il n'y a qu'à approuver les propositions de M. l'ingénieur.

En ce qui concerne les frais de maladie, il demande que l'on procède à l'égard des cantonniers départementaux au moins comme l'Etat procède à l'égard des cantonniers des routes nationales.

M. **Rey** et M. **Cocula** font observer que ce sont en somme là, les propositions de la commission puisqu'elle demande l'assimilation des agents du département à ceux de l'Etat comme situation.

M. **Vival** insiste pour l'ajournement de la question des retraites et il pense que les cantonniers ne pourront pas se plaindre si les 3 points de la question sont solutionnés en 1904.

M. **Malvy**, avant le vote tient à faire remarquer que toute l'économie du projet provient de l'emploi des gros rouleaux compresseurs. X aura-t-il assez de rouleaux compresseurs

dans le Lot pour que les projets ne soient pas déçus ?

M. **Cocula** déclare que le service croit être suffisamment outillé.

M. le **Président** met alors aux voix les propositions de la commission. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Donc : 1^o Egalité à partir du 1^{er} janvier 1904 des salaires des cantonniers des routes vicinales et des routes départementales ;

2^o Ajournement, pour étude, de la question des retraites ;

3^o La Commission regrette de ne pouvoir accepter la demande de l'Amicale relative aux frais de maladie.

M. **Rey** au nom de la Commission des Travaux Publics dit que le Conseil municipal de St-Vincent-Rive-d'Olt demande le classement de deux chemins de grande communication. — Adopté.

LE CHEMIN DE FER DE MOISSAC

A une session précédente, le Conseil général invité à faire connaître quelle était la contribution pécuniaire qu'il voulait voter pour la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac, a décidé de voter 150.000 francs à la condition que le reste des charges serait supporté par les communes.

Les communes intéressées ont accepté : mais il manque une somme de 29.500 fr. pour combler le total des dépenses ; la commission des travaux publics prend acte des souscriptions votées par les communes et propose qu'un nouvel appel leur soit adressé pour obtenir la somme manquante.

M. **Vival** demande que quoi qu'il arrive le Conseil général ne verse pas plus des 150.000 francs votés pour l'achat des terrains situés sur le tracé de la ligne.

Les conclusions de la Commission des travaux publics sont adoptées.

LA TOUR DU PÂPE JEAN XXII

La question de cession de la parcelle de terrain située derrière le Palais de Justice revient devant le Conseil général.

Le Conseil municipal de Cahors n'accepte pas le don du Conseil général. — Nos lecteurs connaissent la valeur de ce don !

La question a été examinée à nouveau par la Commission des Travaux publics qui ne pense pas que les conditions proposées à Cahors soient aussi onéreuses que l'affirme la ville.

M. **Rey** communique au Conseil, au nom de la commission des travaux publics, les raisons qui ont dicté la décision première du Conseil général, — raisons que nous avons fait connaître dans le numéro du *Journal du Lot* de mardi dernier.

M. **Costes**, dit que le Conseil municipal de Cahors a vu dans la proposition du Conseil général, une offre trop intéressée.

Il a trouvé que la dépense était absolument onéreuse pour la construction du mur artistique.

Quant à la propriété de la tour, elle n'est pas douteuse pour le département.

M. **Costes** donne connaissance de longs documents prouvant que le département est bien propriétaire.

Le Conseil municipal est formellement décidé, dit-il, à refuser la propriété de la tour. Il lui soumettra cependant les nouvelles conclusions de la commission des travaux publics.

Ces conclusions autorisent la ville à faire le mur de soutènement comme elle l'entendra, mais à ses risques et périls ; elles lui font, en outre, une obligation d'accepter la propriété de la Tour.

Ces conclusions sont adoptées et M. **Costes** déclare qu'il les soumettra au Conseil municipal de Cahors.

La séance est suspendue à 4 h. 30 et reprise à 4 h. 45 pour la nomination des Commissions.

Les mêmes membres sont maintenus pour :

La Commission départementale ;

La Commission pour les permis de culture de tabac ;

La Commission pour l'exonération des impôts des vignes phylloxérées.

On adopte ensuite divers vœux et on reprend la discussion du budget.

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

BULLETIN FINANCIER

Décidément nos Rentes persistent dans leurs mauvaises dispositions. Le léger mouvement de réaction que nous constatons hier se continue et nous laissons aujourd'hui notre 3 0/0 à 97,40, en baisse de 18 c. sur hier.

Nos établissements de Crédit sans transactions bien actives maintiennent leurs cours précédents. La Banque de Paris s'échange à 10,85, le Crédit Foncier vaut 672, le Crédit Lyonnais 1122, le Comptoir national est à 290 ; la Société Générale très ferme à 625.

Nous laissons les actions de nos chemins français Le Lyon à 1412, l'Orléans à 1490, le Nord à 1825. Le Suez se tient à 39,35.

Les rentes étrangères se laissent un peu in-

fluencer par la lourdeur de nos propres fonds, l'Extérieure passe à 90,55, l'Italien à 102,45, le Portugais 30,25, seuls les fonds ottomans résistent ; la Rente Turque fait 31 85, la Banque Ottomane 588.

Les obligations 5 0/0 des chemins de fer de Victoria-Minas sont recherchées à 382 et 383.

Parmi les mines d'or, la Cassinga se négocie couramment à 54,50 et 55.

BONNE OCCASION
A VENDRE
Un Phaëton

EN EXCELLENT ÉTAT

PRIX MODÉRÉ

S'adresser à M. **VIDALLAC**, bourrelier,
115, Boulevard Gambetta.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combredonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

IMPRESSIONS

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produite sur l'abonnement les impressions suivantes :

Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.

Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.

Troisième insertion : Il la lit.

Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.

Cinquième insertion ; Il prend l'adresse.

Sixième insertion : Il en parle à sa femme.

Septième insertion : Il se décide à l'acheter.

Huitième insertion : Il l'achète.

Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

CONCLUSION !

Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA

QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA

GRANDE LIQUEUR DU COUVENT

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Carlier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

LE VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

est un

PUR JUS de VIANDE de BŒUF

TRÈS CONCENTRÉ

dont l'Utilité dans la Cuisine

journalière est incontestable.

SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.	
d° hêtre,	2 fr. 50	d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45	d°
d° d° 25,	1 fr. 35	d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95	d°
d° d° 25,	1 fr. 60	d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr.	d°
d° d° 25,	1 fr. 75	d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Monsieur le Directeur

du **Monde Moderne**

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

III

L'usine Ravelier

Ah ! elle saurait bien, de Félix Ravelier lui-même !... Il lui semblait, d'ailleurs, que Félix devenait moins tendre dans leurs rendez-vous que ces rendez-vous se faisaient de plus en plus rares.

Elle le sentait gêné auprès d'elle, comme las enfin de cette intimité, de ces relations qui duraient depuis bientôt deux ans.

Et elle se demandait s'il n'allait pas l'abandonner pour prendre Mariette, cette prude qui cachait si bien son jeu pour arriver plus sûrement au succès.

Oh ! si jamais !... Et sa main, armée d'un couteau, esquissait un vague geste de menace terrible, dont la signification ne pouvait être douteuse.

Cependant, en fille rouée et prudente, elle dissimula de son mieux sa jalousie farouche ; elle attendrait patiemment.

Et le jour où la vérité viendrait, la vengeance reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

geance ne tarderait pas de suivre, implacable.

Ce n'est pas qu'elle aimât Félix Ravelier, elle n'avait pour lui au contraire qu'une sorte de pitié méprisante pour sa mine frêle, son allure efféminée, sa façon de parler trop douce et elle lui préférait davantage les baisers violents de ses compagnons de travail.

Mais, si elle demeurait attachée à lui c'était par les liens puissants de l'intérêt.

Félix était un amant généreux, qui ne marchandait pas sur le prix des toilettes et des bijoux, qui donnait sans compter et qui, d'ailleurs, n'était pas doué d'un excessif sentiment de jalousie. Francisca pouvait s'estimer tranquille et heureuse.

Mais que l'on cherchât à lui ôter son gain-pain, que l'on essayât de la priver du plus clair de ses ressources, elle ne le permettrait jamais !

En tout cas, elle saurait se défendre, et elle se défendrait, même contre sa cousine.

Mais les preuves qu'elle attendait ne venaient point. Aussi devrait-elle en silence sa rage impuissante.

Même tous les soirs, à huit heures, quand le travail avait cessé, elle sortait de l'usine avec Mariette pour remonter jusqu'à la rue Point-du-Jour, où les attendait la mère Moronde, car le père et le fils s'attardaient au cabaret et rentraient tard, quand ils pouvaient retrouver le chemin du logis ou que leurs pas, alourdis par l'ivresse, étaient capables de les conduire jusque-là.

Les deux jeunes filles revenaient seules par le pont de Seychal et la rue Duroille, ou bien

elles empruntaient la route de la vallée et marchaient sans se hâter, parmi la tiède atmosphère du soir, sous un ciel bleu et frangé par la crête des montagnes qui se dressent sur la rive gauche de la Duroille, tandis que sur la rive droite s'étagent les maisons de Thiers qui semblent grimper les unes sur les autres, monter à l'assaut de l'infini.

Elles allaient, la plupart du temps, silencieuses, perdues chacune dans leurs rêveries personnelles ; ou bien, la conversation tombait sur le travail de l'usine, sur le dur métier d'émouleuse.

Quelquefois Francisca, redevenant la rivale jalouse, cherchait à pénétrer dans le cœur de Mariette pour en faire jaillir quelque éclair qui la mit sur une trace, qui confirmât ses affreux soupçons.

Elle lui parlait du patron, du fils du patron, lui demandant ce qu'elle en pensait.

Mais l'orpheline répondait avec une naïveté qui déconcertait et agaçait Francisca ; et elle restait impénétrable.

Alors, voyant qu'elle ne pouvait rien savoir, qu'elle ne saurait rien, que l'autre nese « couperait pas », la Moronde changeait de conversation.

Et cette conversation retombait souvent sur cette fameuse et mystérieuse lettre que le vieux Bartorias avait écrite et laissée, avant de mourir, à sa fille Mariette.

Que contenait cette lettre ?

Pourquoi le mort avait-il usé de tant de précautions ?

C'était là une énigme que les Moronde étaient bien curieux de déchiffrer. Ils étaient réellement intrigués.

Ils comptaient sur Francisca pour avoir le fin mot de cette espèce de mystère.

Ce soir là, dans leur promenade, la Moronde remit la question sur le tapis de la conversation et elle l'aborda brutalement.

— Alors, ma chère, tu nous boudes toujours ?

— Moi ? Mais je ne comprends pas...

— Ta ta ta, ce n'est pas gentil, entre nous est-ce qu'il doit y avoir des secrets ?

— De quels secrets parles-tu ? répliqua Mariette qui se sentait faiblir, étant à cent lieues de s'imaginer qu'il s'agissait de toute autre chose que de M. Félix.

Où de quels secrets parles-tu ?

— Mais de la lettre que ton pauvre père t'a laissée en héritage.

— Et un héritage précieux... peut-être. L'avenir seul me l'apprendra.

— Tu parles comme dans les mélodrames. Il s'agit donc de choses bien graves ?

— Qui sait ?

— De choses qui t'intéressent beaucoup, probablement ?

— Il ne faut pas dire probablement, mais sûrement.

— Sais-tu que tu m'intrigues, fit Francisca en affectant un air de bouderie, mais au fond furieuse des réponses vagues de sa cousine.

A ce moment, une forme humaine bondit au devant des jeunes filles.

(A suivre.)

Bibliographie

La Vie Heureuse

Une excellente étude de ces étranges figures de femmes, tour à tour fragiles et indomptables, que sont les Héroïnes de Paul Hervieu ; des notes curieuses sur les Représentations d'Orange en Août ; l'image de plus de quarante Concurrentes du Conservatoire groupées comme en un bouquet ; les élégances dernières des Fêtes du Polo ; les plaisirs de la Vie sur la Plage à Étretat ; un article de Paul et Victor Marguerite sur les admirables Bijoux d'Armand Point ; de merveilleuses reproductions des Dentelles de Venise ; les tours de force de Nageuses Suédoises, une Comédie de la plus divertissante originalité, de délicieuses recettes révélées par l'image d'un appétissant Panier de pique-nique, tels sont quelques-uns des attrait du numéro d'août de la Vie Heureuse : Littérature, art, voyages, élégances, sports, vie active et vie pratique, tout ce qui peut informer, instruire et amuser y trouve place.

Abonnements : Un an : France, 7 fr. Étranger : 9 fr. — Le N° : 50 centimes.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 20 août.

Une fabrication périlleuse, Henri Renou. — Les dangers de la curiosité, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Une fortune dans un savon. Une villa envahie par des oies sauvages. Notre galerie de « globe trotter ». Le roi des marcheurs, G. T. — Guétan Faradel champion du tour du monde. Roman inédit (suite), Illustrations de Holeywinski, Paul de Sémant. — Les Pirates : Aventures en Chine, Novodom. — Les Troglodytes Dioppos, E. M. Lammann. — Lord Oresus. Roman inédit (suite), illustrations de Louis Timyre, G. de Beauregard et H. de Gorse. — Ghardaia, H. Berquier. — Faire du feu avec de la glace, F. P. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : Encore un chemin de fer liliputien, Paul Lairan. — Au Vénézuéla, P. J. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Le Téléoutés et les Téléguètes, B. de Zenzinoff. — Curiosités naturelle : Le loup de Tasmanie, XXX. — Petite correspondance. — Nos concours, concours n° 85 (Les phares) Soixante prix. Résultats du concours n° 80 (Le tatouage), M. Sphinx. — La capture imprévue, Le Bocain.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e. — Sommaire du 20 août 1903.

Jean Destreim : Gastro-entérite. — Léopold Sabot : Le sauveur du ministre (suite). — Jules Mary : La fautedu docteur Madolor (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick. — Fernand Lafargue : La fiancée veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1573, du 22 Août 1903.

Le pont de Luxembourg, par Daniel Bellet. — Animaux nains, par Paul Méguin. — Nouveaux bassins du port d'Anvers, par D. B. — Les moustiques propagateurs de maladies, par R. Blanchard. — Le kapock, par Pierre de

Mérel. — Les Galaa de l'Aurès, par L. Jacquot. — Etude de la durée de combustion de l'éclair magnésique, par Albert Londe. — Le boamarang, par Pierre Salet. — La désodorisation et la purification des pétroles servant à l'éclairage, par Joseph Girard. — Automobile anglaise, par P. de M. — L'art de la serrurerie, par Henry-René d'Allemagne. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 17 août 1903, par Ch. de Villedeuil. — Une forme rare de la grande prèle, par le Dr Laloy. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-POINT-SI-MICHEL			PARIS-ESTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	23 55	50 60	34 45	22 25	50 40	34 »	23 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 40	24 85	56 35	38 05	24 80	56 »	37 80	24 65
Chamblet-Nèris	57 95	35 65	25 10	57 85	35 35	25 15	57 65	35 40	25 15
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nèris dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nèris-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nèris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nèris pour Nèris, et vice versa.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

Daillieurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débuts, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 134 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1^{er}, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre jusqu'au 31 Octobre inclus au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartons d'abonnement varie entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Le propriétaire gérant : A. COUÉLANT.